



COMMUNIQUÉ
Paris, le 21/02/2018

ANNULATION DE LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS: UNE VICTOIRE POUR « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES »

Aujourd'hui, mercredi 21 février 2018, le Tribunal administratif de Paris a annulé la décision de la mairie de Paris de fermer à la circulation des véhicules motorisés les voies sur berge de la rive droite de la Seine. Une première victoire pour l'association « 40 millions d'automobilistes » et tous les usagers de la route parisiens et franciliens dont la mobilité était mise à mal depuis l'entrée en vigueur de cette mesure en septembre 2016, qui espèrent maintenant que ces axes de circulation seront très rapidement rouverts.

Le Tribunal administratif de Paris, saisi à maintes reprises et par divers organismes dénonçant la fermeture injustifiée des voies sur berge et les effets néfastes associés, a finalement suivi l'avis rendu par le rapporteur public début février : la Cour a en effet considéré que l'étude d'impact du projet réalisée par la Mairie de Paris qui avait servi de base à la piétonisation des voies sur berge de la rive droite contenait « des inexactitudes, des omissions et des insuffisances concernant les effets du projet sur la circulation automobile ».

« Ainsi que nous le dénonçons depuis le début, le Tribunal a reconnu que les résultats des études fournis par la Mairie de Paris étaient erronés et ne permettaient pas d'évaluer une prétendue diminution des émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores, principaux arguments avancés par la Municipalité pour justifier l'interdiction de circulation sur ces axes. En outre, l'usage démontre les effets néfastes de cette mesure dans tous ces domaines » déclare Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Cette annulation de l'arrêté municipal prononçant l'interdiction de circulation des véhicules motorisés sur 3,3 kilomètres d'axes routiers de la rive droite est une première victoire pour l'association « 40 millions d'automobilistes », qui bataille fermement depuis des mois pour que les méthodes de la maire de Paris Anne HIDALGO soient reconnues comme arbitraires et abusives, et que les usagers de la route parisiens et franciliens puissent jouir pleinement de leur droit à la mobilité.

« Cette décision de justice est la seule issue juste et logique qui pouvait être donnée au dossier des voies sur berge ; il était impensable que l'on permette plus longtemps à Anne HIDALGO de mettre en œuvre toutes sortes de mesures plus aberrantes les unes que les autres, un nom d'une utopie écologiste mal orientée. Nous espérons désormais que la circulation automobile sera rétablie au plus vite sur ces axes éminemment structurants que sont les voies sur berge de la rive droite » conclut Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion.
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)

CONTACT :

Attachée de presse : Julie HAMEZ
presse@40ma.net
Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com